

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 septembre 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 2 octobre 2018, les seconds projets de règlements numéro **RCA08-08-0001-112** et **RCA08-08-0001-113** modifiant le règlement RCA06-08-0001 sur le zonage.

Ces seconds projets contiennent les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-112 a pour objet d'ajouter et de modifier diverses normes du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage tels que :

- Dispositions relatives aux accès des logements supplémentaires au sous-sol;
- Prescription particulière concernant une construction érigée sur le toit d'un bâtiment principal des classes d'usages Multifamiliale (h4), Multifamiliale de services (h5) et Multichambre (h6) abritant une salle commune ou d'exercice.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent où les usages et constructions sont autorisés.

- Correction d'une erreur cléricale à la grille d'usages et normes **H08-063** de manière à retirer la disposition spéciale de l'article 5.11. Cette modification est susceptible d'approbation référendaire et s'applique à la zone **H08-063**, délimitée approximativement au sud, par la rue Poirier et la ligne arrière des propriétés sises du 1805 au 1945, chemin Laval, à l'est, par la ligne arrière des propriétés sises du 1952 au 2324 de la rue Saint-Germain, au nord, par le boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest, par la rue Patricia;
- Correction d'une erreur cléricale à la grille d'usages et normes **S11-017** de manière à ajouter la disposition spéciale de l'article 7.4 à la colonne n°14. Cette modification est susceptible d'approbation référendaire et s'applique à la zone **S11-017**, délimitée approximativement au sud, par la route Transcanadienne, à l'est, par la ligne latérale de la propriété sise au 3600, boulevard de la Côte-Vertu, au nord, par le boulevard de la Côte-Vertu et à l'ouest, par la rue Bégin.

Une demande peut venir des zones **H08-063** et **S11-017** une demande d'approbation référendaire peut provenir de ces zones et de toutes les zones contiguës à celles-ci.

Le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-113 a pour objet de modifier les dispositions suivantes applicables à la zone **I11-008** du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage:

- Remplacer l'usage dominant de la zone industrielle « Commerce de gros » par l'usage « Bifonctionnel »;
- Ajout des classes d'usages autorisés « Services professionnel, financier et bureau d'affaires » et « Manufacturiers »;
- Dispositions limitant la superficie de stockage extérieur de remorques;
- Dispositions autorisant d'ériger une serre sur un toit;
- Dispositions autorisant l'usage additionnel « épicerie ».

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et s'applique à la zone **I11-008**, délimitée approximativement au sud, par le boulevard Thimens, à l'est, par le boulevard Cavendish, au nord, par le boulevard Poirier et à l'ouest, par la rue Beaulac. Une demande peut provenir de cette zone et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard des seconds projets de règlements, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les seconds projets de règlements peuvent être consultés au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 10 octobre 2018

Cybèle Kahalé, avocate
Secrétaire-substitut du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO
SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on September 24, 2018, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of June 27, 2017, the second draft by-laws number **RCA08-08-0001-112** and **RCA08-08-0001-113** modifying by-law RCA06-08-0001 on zoning.

These said second draft by-laws contain provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law number RCA08-08-0001-112 is to add and modify various provisions of by-law number RCA08-08-0001 on zoning, as:

- Provisions concerning access to additional apartment in the basement;
- Particular provision concerning construction on a roof of a principal building of the classes of uses Multifamiliale (h4), Multifamiliale de services (h5) and Multichambre (h6) with a common or exercise room.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect all the zones where the uses and the constructions are authorized.

- Correct a clerical mistake to the grid of uses **H08-063** in a way to withdraw the special provision of article 5.11. This provision is likely to need public approval by referendum and affect zone **H08-063**, approximately delimited to the south by rue Poirier and the rear line of the properties located from 1805 to 1945, chemin Laval, to the east by the rear line of the properties located from 1952 to 2324, rue Saint-Germain, to the north by boulevard Henri-Bourassa and to the west by rue Patricia;
- Correct a clerical mistake to the grid of uses **S11-017** in a way to add the special provision of article 7.4 to the columns 14. This provision is likely to need public approval by referendum and affect zone **S11-017**, approximately delimited to the south by route Transcanadienne, to the east by the latera line of the property located at 3600, boulevard de la Côte-Vertu, to the north by boulevard de la Côte-Vertu and to the west by rue Bégin.

The request may come from zones **H08-063** and **S11-017** and all the adjacent zones.

The object of second draft by-law number RCA08-08-0001-113 is to modify the following provisions applicable to zone **I11-008** of by-law RCA08-08-0001 on zoning:

- Replace the dominant use of the industrial zone « Commerce de gros » by « Bifonctionnel »;
- Add the authorized class of uses « Services professionnel, financier et bureau d'affaires » and « Manufacturiers »;
- Provisions limiting the outdoor area storage of trailers;
- Provisions authorizing a greenhouse on a roof;
- Provisions authorizing the additional use « épicerie ».

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone **I11-008**, approximately delimited to the south by boulevard Thimens, to the east by boulevard Cavendish, to the north by boulevard Poirier and to the west by rue Beaulac. A request may come from zone **I11-008** and all the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-laws, the provisions may be included in a by-law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

These second draft by-laws may be consulted at the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, October 10, 2018

Cybèle Kahalé, lawyer
Secretary-substitute of the Borough Council